

INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX DROITS ET DISCRIMINATIONS EN FRANCE

Les analyses
du Défenseur des droits

Tome 2



INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX DROITS ET DISCRIMINATIONS EN FRANCE

Les analyses du Défenseur des droits

Tome 2

En application du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, une reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2019.
ISBN : 978-2-11-157119-8

SOMMAIRE

Introduction.....	5
-------------------	---

PARTIE 1

Relations des usagères et usagers avec les services publics : le risque du non-recours	7
Principaux résultats.....	9
Annexes	31

PARTIE 2

Place et défense des droits de l'enfant en France	37
Principaux résultats.....	39

PARTIE 3

Les discriminations dans l'accès au logement	59
Principaux résultats.....	61

PARTIE 4

Les discriminations dans l'accès à l'emploi	89
Principaux résultats.....	91
Annexes	104

PARTIE 5

Relations police/population : le cas des contrôles d'identité.....	109
Principaux résultats.....	111
Annexes.....	133

Cet ouvrage, constitué de deux tomes, rassemble les analyses de l'enquête « Accès aux droits » réalisée en 2016, sous la responsabilité scientifique de Nathalie Bajos, directrice de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits du Défenseur des droits de 2015 à 2018.

Il a été coordonné par Marielle Chappuis et Martin Clément, de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits du Défenseur des droits.

Pour ce deuxième tome, le Défenseur des droits tient à remercier tous les collaborateurs de l'institution ayant participé à la réalisation de l'enquête ou à son analyse, et en particulier, l'actuel directeur de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits, Nicolas Kanhonou et ses équipes : Sarah Benichou, Catherine Cavalin, Martin Clément, Clémence Levesque, Béatrice Robert de Massy, Cécile Ventola.

Enfin, le Défenseur des droits remercie ici toutes les personnes qui ont accepté de participer à l'enquête et qui nous ont accordé un temps précieux.

INTRODUCTION ; PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

L'ouvrage « *Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France. Une enquête du Défenseur des droits* » présente les résultats d'une enquête nationale conduite auprès de 5 117 personnes représentatives de la population française de 18 à 79 ans visant à établir un état des lieux de leurs difficultés en matière d'accès aux droits et leurs expériences de discriminations dans différents domaines de la vie sociale. Il est composé de deux tomes.

Le premier tome est constitué, pour l'essentiel, de contributions réalisées par différents chercheurs reconnus dans leurs champs d'expertise (Observatoire des non recours aux droits et services, Institut national des études démographiques, Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales) à partir d'une exploitation secondaire des données de l'enquête. Ces travaux permettent de disposer d'analyses contextualisées, approfondies et complémentaires aux premières exploitations thématiques publiées dès 2017 par les équipes du Défenseur des droits que ce second tome se propose de rassembler. Cette réédition donne à voir, de façon descriptive, les résultats marquants de l'enquête, pour chacun des différents champs de compétence du Défenseur des droits. Il s'organise autour de cinq chapitres.

Le premier chapitre « *Relations des usagères et usagers avec les services publics : le risque du non-recours* » livre un éclairage sur les difficultés d'accès aux droits expérimentées par les usagers dans leur relation avec les services publics. Certaines populations, du fait de leur isolement, de leur précarité, de leur accès inexistant ou difficile aux informations administratives sur Internet apparaissent durablement exposées au risque de non-recours faute de mesures spécifiques d'accompagnement, d'information et de simplification des dispositifs.

Le deuxième chapitre « *Place et défense des droits de l'enfant en France* » aborde les représentations et les expériences (en tant que témoin) de la population au sujet des droits de l'enfant. Bien que la Convention internationale des droits de l'enfant, texte fondateur en la matière, ait été signée et ratifiée par la France il y a 30 ans, les droits de l'enfant souffrent encore aujourd'hui d'un déficit de connaissance. Les résultats mettent en lumière la nécessité de sensibiliser le grand public aux droits des enfants afin de le doter de la capacité à intervenir et à réagir de manière concrète quand il est témoin d'une atteinte à l'un de ces droits.

Le troisième et le quatrième chapitre rendent compte des discriminations, respectivement dans l'accès au logement et à l'emploi. Si les résultats mettent en évidence une reconnaissance de l'importance du phénomène dans l'emploi comme dans l'accès au logement, les personnes victimes de ces inégalités de

traitement engageant très rarement des recours. Suivant une approche intersectionnelle, les analyses proposées rappellent, en mesurant la variabilité des expériences selon les groupes sociaux, la grande hétérogénéité des situations de discriminations. Dans le champ de l'emploi, le fait d'être une femme dans le halo de la maternité, d'être un jeune homme d'origine extra-européenne, ou d'être en situation de handicap, par exemple, augmente significativement la probabilité d'être discriminé. Dans l'accès au logement, les personnes perçues comme noires ou arabes, les mères seules avec enfant(s), les personnes en situation de handicap ou encore les personnes au chômage sont les plus exposées aux discriminations.

Le cinquième chapitre « *Relations police/population : le cas des contrôles d'identité* » aborde les expériences de la population en matière de contrôles de police ou de gendarmerie et souligne la concentration très importante, en France, des contrôles d'identité dans certains espaces et pour certains profils d'individus (jeunes hommes, perçus comme arabes/maghrébins ou noirs). Elle révèle également que la fréquence importante des contrôles alimente, en retour, chez celles et ceux qui en font l'objet régulièrement, un sentiment de discrimination et de défiance envers les institutions policières et judiciaires. Cette défiance tient également, plus encore que pour la population générale, à l'absence d'information donnée par les forces de l'ordre sur les raisons du contrôle.

Outre un rappel de la nécessité de rendre effectif le droit au recours, ces résultats, dans leur ensemble, établissent une mesure préoccupante de la prévalence des situations qui relèvent des champs de compétence du Défenseur des droits. En éclairant l'ampleur et la spécificité des expériences touchant certains groupes sociaux, ils souhaitent contribuer à l'identification des enjeux prioritaires en matière d'égalité.

C'est pourquoi l'enquête « Accès aux droits », non seulement contribue de manière inédite à objectiver la perception et la réalité des droits par la population interrogée, mais, plus encore, elle n'a cessé d'inspirer l'action du Défenseur des droits pendant les trois dernières années, contribuant ainsi à conférer à l'institution un rôle unique dans les institutions de la République en charge du respect de l'État de droit.

La sortie de l'ouvrage s'accompagne de la mise à disposition des données de l'enquête « Accès aux droits » auprès de la communauté scientifique, par l'intermédiaire du réseau Quételet. Cette mise à disposition permettra aux acteurs de la recherche qui le souhaitent de mener des exploitations complémentaires et de contribuer ainsi à nourrir les débats et l'action autour de ces questions.

PARTIE 1

**RELATIONS
DES USAGÈRES ET USAGERS
AVEC LES SERVICES PUBLICS :
LE RISQUE DU NON-RECOURS**

PRINCIPAUX RÉSULTATS

L'accès aux démarches administratives

Une personne sur cinq éprouve des difficultés à accomplir les démarches administratives courantes. Les personnes les plus précaires sont les plus concernées : une personne précaire sur quatre est confrontée à ce type de situation, contre 17 % des personnes ne déclarant pas de difficultés financières.

Les personnes sans accès à Internet, ou qui sont peu à l'aise avec cet outil, rencontrent également plus de difficultés dans leurs démarches que les autres : 27 % des personnes qui n'ont pas accès à Internet et 33 % pour les personnes qui bénéficient d'un accès mais se sentent peu à l'aise sur Internet (contre 20 % en moyenne).

Si 80 % des personnes interrogées pensent qu'une décision défavorable d'un service public ou administration peut être contestée, une personne sur trois éprouvant des difficultés dans ses démarches administratives pense que c'est impossible.

Les difficultés rencontrées

Plus de la moitié (54 %) de la population d'enquête rapporte des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public (dont 12 % « souvent » ou « très souvent »). Les personnes en situation de précarité rapportent plus de difficultés que les autres : c'est le cas de 60 % d'entre elles, contre 50 % de celles qui ne sont pas confrontées à la précarité.

Parmi les personnes qui évoquent des difficultés pour résoudre un problème, la demande répétée de pièces justificatives (38 %) et la difficulté à contacter quelqu'un (38 %) représentent les problèmes les plus fréquemment rapportés. Une personne sur trois cite, également, le manque d'information.

Le non-recours aux droits

12 % des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches avec les services publics abandonnent leurs démarches. Les personnes les plus précaires et celles qui sont peu à l'aise sur Internet ou qui ne bénéficient pas d'un accès à Internet abandonnent plus souvent leurs démarches.

Ces réactions traduisent une forme de résignation de la part de la moitié des usagers en difficulté dans leurs relations avec les services publics, qui fait écho à leur méconnaissance de leurs droits de recours.